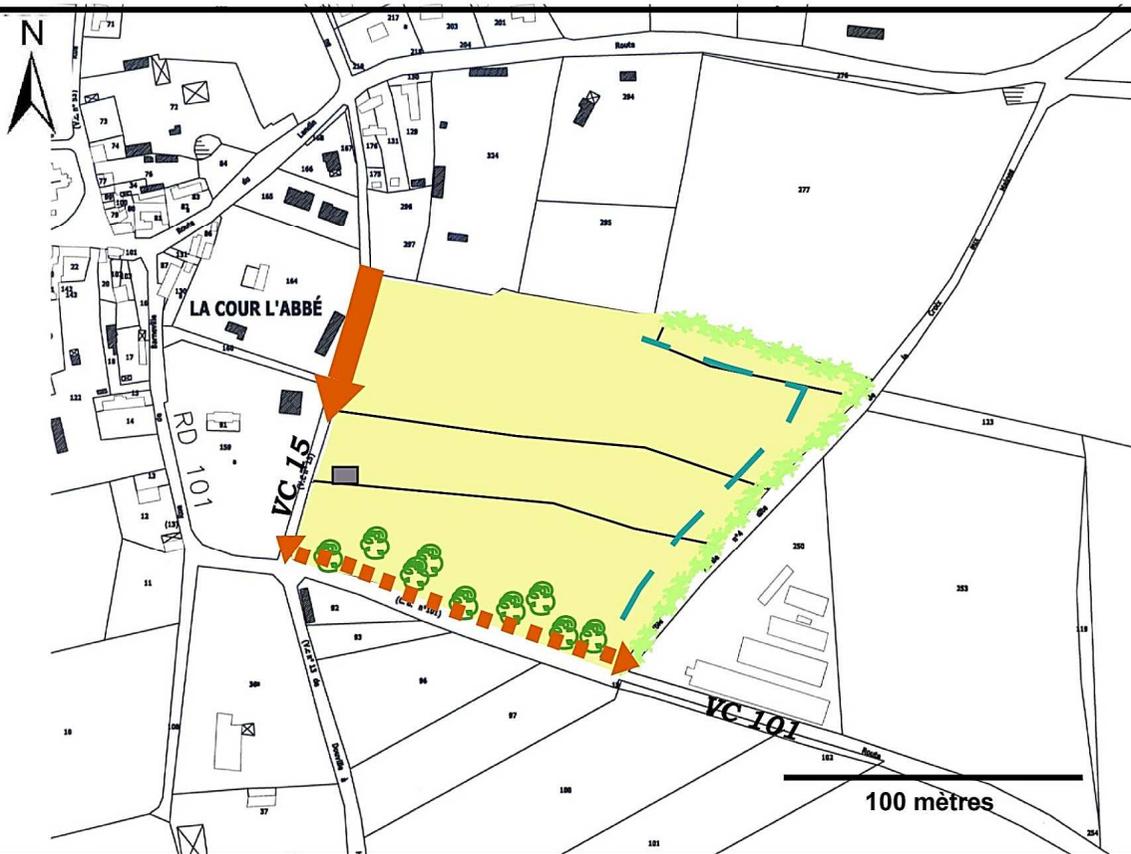


ORIENTATION 6 : La zone AUE de l'entrée Est du bourg



L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT :

- ➔ Secteur excentré réservé à l'accueil d'équipements d'intérêt public ou collectif et de services de proximité
- ➔ Aménagement en continuité du bourg permettant de réhabiliter une entrée dégradée

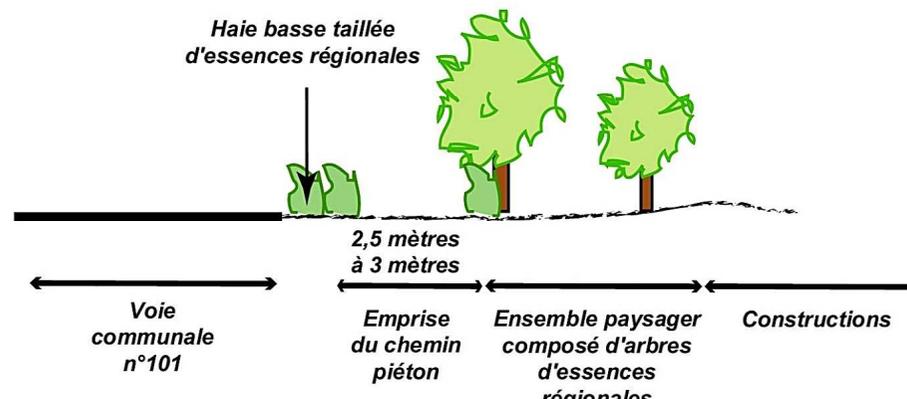
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT

Le développement de l'habitat pourra s'effectuer au coup par coup ou par le biais d'une opération d'ensemble. Il est subordonné aux 6 principes suivants:

- 1) L'extension des réseaux d'eau potable et d'électricité qui seront amenés depuis la VC 101 ou la VC 15 (pour l'électricité) où un transformateur a récemment été implanté.
- 2) L'emploi de la VC 15 comme voie de desserte exclusive de la zone AUE, afin de ne pas créer de nouvel accès sur la VC 101, synonyme d'augmentation du risque d'insécurité routière.
- 3) La création d'une bande paysagée le long de la VC 101 incluant des fruitiers hautes tiges plantés aléatoirement et autres feuillus d'essences régionales ainsi qu'une haie basse taillée (houx, ifs, charmilles, ...) valorisant l'entrée du bourg et donnant à voir les enseignes des services à la personne susceptibles de s'implanter dans la zone.
- 4) La création d'une sente piétonne bordée par la haie basse susdécrite qui permettra aux habitants d'investir facilement cette zone de services et d'équipements.
- 5) La plantation d'une haie d'essences régionales sur le reste de la périphérie de la zone afin de limiter l'impact des futures constructions. Ces dernières s'implanteront en retrait de la haie.
- 6) La gestion des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle ou dans le cadre d'une opération d'ensemble.

Profil de la sente piétonne à aménager

Elle sera bordée côté VC 101 d'une haie basse taillée d'essences régionales et côté "équipements" d'arbres d'essences régionales, y compris fruitiers hautes tiges



ACCES, DESSERTE, STATIONNEMENT

- ➔ Voie de laquelle seront issus les accès aux futures constructions; tout accès privatif direct sur la VC 101 est à proscrire (sens unique de circulation sur la VC 15 figurant sur le schéma)
- ➔ Sente piétonne à créer dans le cadre de l'aménagement des entrées du bourg permettant aux habitants de rejoindre facilement la zone AUE d'équipements publics et d'intérêt collectif

URBANISME

- Retrait des constructions le long du pourtour de la zone pour permettre le développement d'une haie bocagère étoffée

PAYSAGE, ENVIRONNEMENT

- 🌳 Bande paysagée à instaurer le long de la VC 101 (largeur de 20 mètres)
- 🌳 Haies bocagères d'essences régionales à créer